

**Projet pédagogique**  
**De**  
**L'EMVLA**  
**2012/2015**

## Sommaire

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIF N°1 : LA MISSION EDUCATIVE.....</b>	<b>6</b>
L'EVEIL MUSICAL	6
• <i>Le jardin musical : «Petit maestro»</i>	6
• <i>Cours d'Eveil :</i>	6
• <i>Parcours découverte :</i>	7
LA FORMATION MUSICALE :	7
LA PRATIQUE INSTRUMENTALE :	7
LES PRATIQUES COLLECTIVES (ATELIERS)	9
ORGANISATION DES CURSUS :	9
• LE PREMIER CYCLE (A LA DECOUVERTE DE L'APPRENTISSAGE MUSICAL)	10
• L'EVALUATION ET LE SUIVI DE L'ELEVE	12
<b>OBJECTIF N°2 : L'ELARGISSEMENT DU PUBLIC CONCERNE PAR LA CULTURE</b>	
<b>MUSICALE. ....</b>	<b>12</b>
LES ECOLES PRIMAIRES :	12
NOUVELLES PROPOSITIONS DE COURS ET D'ATELIER :	13
<b>OBJECTIF N°3 : LA MISSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE .....</b>	<b>13</b>

## Avant propos

Le projet pédagogique de l'école de musique décline les différentes orientations du projet d'établissement. Il explique, entre autres, les objectifs pédagogiques émanant de l'équipe pédagogique et mis en œuvre par l'association.

L'EMVLA est une structure d'enseignement de la musique où la pratique amateur a toute sa place. C'est un lieu de rencontres et d'échanges artistiques où les pratiques collectives sont favorisées. Elle est, et doit être, un lieu de sensibilisation des publics, de diffusion, de conseils et de ressources.

L'articulation entre les demandes des publics, les compétences des professionnels et les moyens budgétaires fait l'objet d'une réflexion permanente entre l'association, les élus, les enseignants, les élèves et les différents partenaires.

La pertinence des projets soutenus par l'équipe, la cohérence des actions mises en œuvre sur le terrain, la recherche de partenariats permettent à l'école de proposer un enseignement de qualité, adapté aux demandes et d'être une structure «ouverte» sur le territoire de la communauté de communes Vallée Loire Authion.

## **Les objectifs**

Les trois objectifs généraux de l'association « École de Musique Vallée Loire Authion » sont :

- ✚☐ Favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique à destination du plus grand nombre dans un souci constant de démocratisation de la culture musicale.
- ✚☐ Promouvoir la diffusion de la musique et l'animation du territoire.
- ✚☐ Mettre en place une école de proximité qui tienne compte de la géographie du territoire en proposant plusieurs sites d'enseignement et de pratiques musicales, laissant la possibilité aux élèves des communes voisines de fréquenter l'EMVLA.

Ces objectifs se déclinent au sein de trois missions principales que sont :

### **1 La mission éducative**

L'école de musique se donne pour objectif de faire découvrir à l'élève, au-delà de sa motivation première, en quoi la pratique musicale lui permet d'assumer son identité culturelle, sa singularité, de se situer face aux propositions de formation et de pratique qui lui sont faites, de construire son autonomie et son «projet de vie».

Le projet doit amener les élèves à valoriser leurs compétences et accompagner leurs ambitions et ne doit pas préjuger de l'avenir des élèves. La qualité de l'enseignement doit donner aux élèves la possibilité d'intégrer le conservatoire mais aussi de répondre aux différents besoins des pratiques amateurs toutes esthétiques confondues (classique, jazz, musique actuelle, chant choral...).

### **2 L'élargissement du public concerné par la culture musicale**

L'établissement s'efforce de s'ouvrir à de nouveaux profils d'utilisateurs. Cette ouverture peut s'organiser autour d'activités telles que :

- Des actions de découverte, de sensibilisation et d'animation en milieu scolaire.
- Des actions de formation accessibles à un public extérieur à l'établissement, telles que le chant choral, la musique assistée par ordinateur, la proposition d'ensembles variés, l'accompagnement de groupes musicaux constitués...

### **3 La mission culturelle et artistique**

L'école établit des partenariats avec des structures extérieures telles que «Lirenloire», les écoles de danses, les bibliothèques... En effet, l'école de musique est un lieu «Culturel», elle a donc pour mission d'engendrer la curiosité pour les autres arts comme la littérature, la danse, la peinture,... Les approches pourront se faire sous forme de projets ou d'outils pédagogiques (improvisation à partir d'un tableau ou d'un texte).

Les auditions et les spectacles sont des événements importants pour la vie de l'école mais avant tout pour la formation de l'élève. C'est un moment où l'élève est confronté au trac, au doute... Et surtout, ce contexte révèle les acquisitions. Les élèves doivent se produire régulièrement sur l'ensemble de l'année.

L'école doit également s'ouvrir vers l'extérieur en proposant une programmation sur l'ensemble de l'année et de l'intercommunalité. Cette programmation peut être le fruit de l'école seule ou d'une collaboration avec d'autres acteurs de l'animation du territoire. Elle fait le lien avec des artistes qui ont travaillé avec les élèves à un moment donné, ce qui peut susciter l'organisation d'une représentation.

L'école doit établir des liens avec des structures culturelles de création et de diffusion, dans un climat favorisant le plaisir et la curiosité des élèves à l'égard du spectacle vivant et de la création.

## **Objectif n°1 : La mission éducative**

L'école de musique est avant tout un lieu d'enseignement.

L'équipe pédagogique est présente pour encadrer, conseiller et évaluer l'élève.

Les parents d'élèves sont obligatoirement associés à cette démarche en encourageant, en veillant à une pratique régulière et à la réalisation du travail prescrit, en participant aux auditions et en rencontrant les professeurs.

Si la pratique musicale fait référence à des notions de plaisir et de loisir, elle ne doit pas cacher la notion d'efforts et de progression pour un résultat satisfaisant.

Pour cela, deux cycles d'études ont été élaborés. Chaque cycle est d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne. Le passage d'un cycle à l'autre se fait par une évaluation. Toutefois des auditions, des concerts ou des évaluations continues permettent d'apprécier la progression de l'élève. Des remarques sont envoyées aux parents sous forme de bulletins.

## **L'EVEIL MUSICAL**

L'école se donne comme objectif de développer les classes d'éveil. Ces classes, sous forme d'ateliers, proposent aux enfants de 4-6 ans une approche ludique et sensorielle de la musique.

### **Le jardin musical : «Petit maestro»**

L'atelier «Petit Maestro» accueille les enfants de 4 à 5 ans. Accompagnés par un parent ou un grand-parent, ils s'initient au monde musical à travers des jeux corporels et sensoriels pour devenir peut-être un jour maestro !

D'une durée de 45 minutes, l'animation permet aux plus petits de vivre un moment musical d'exception et de valoriser une relation adulte-enfant au travers d'une expérience partagée.

### **Cours d'Eveil :**

L'atelier accueille les enfants à partir de 5 ans.

L'enfant découvre peu à peu ses aptitudes sonores, les adapte, les coordonne et développe ainsi sa propre musicalité à travers le jeu.

L'approche de la musique se fait par l'intermédiaire de chants, de petits instruments de percussions, par l'écoute de disques, des jeux rythmiques, des jeux de reconnaissance de timbres, de hauteur de sons....

Cette découverte permet notamment:

- Le développement de l'attention et de la concentration.

- Une plus grande maîtrise gestuelle (frapper plus ou moins fort sur une percussion, frapper au bon endroit....).
- Une précision de l'écoute de soi et de l'autre (jouer fort ou doucement, lentement ou rapidement, avant ou après l'autre, etc....).
- Le développement d'une meilleure appréhension du temps (faire des sons courts ou des sons longs) et de l'espace (d'où vient le son que j'entends ?).

L'enfant s'exprime avant tout par le jeu : l'enfant joue pour découvrir, pour explorer, pour imaginer, pour construire et développer ses premières notions musicales. Il découvre le plaisir de manipuler les sons.

### **Parcours découverte :**

En complément du cours d'Eveil, l'école organise sur l'année scolaire un atelier permettant de découvrir des instruments de factures différentes : cordes, cuivres, bois, percussions, accordéons.

## **LA FORMATION MUSICALE :**

Elle est la base pour une connaissance et une culture musicale qui aidera l'élève tout au long de sa vie et plus particulièrement dans sa pratique instrumentale.

Les programmes sont établis et renouvelés en fonction du niveau, des âges, des centres d'intérêts des élèves et des projets de l'école.

En concertation avec l'équipe pédagogique, des passerelles entre la pratique instrumentale, les pratiques collectives et la formation musicale sont créées pour permettre aux élèves d'être plus actifs.

Les notions fondamentales de lecture, de justesse, de déchiffrage, d'écoute seront directement mises en pratique dans le cadre des cours par la pratique vocale ou instrumentale.

Ceci pourra varier dans la forme d'une année à l'autre, mais l'élève sera toujours placé au cœur d'un dispositif lui permettant de progresser individuellement et dans le cadre d'une pratique collective.

Ces passerelles permettent également à tous les professeurs de participer à l'encadrement du parcours de l'élève. Elles évitent le cloisonnement des activités au sein de l'établissement.

La formation est obligatoire jusqu'à la fin du cursus de deuxième cycle proposé par l'école. Toutefois des aménagements pourront être possibles à partir du deuxième cycle, au cas par cas.

## **LA PRATIQUE INSTRUMENTALE :**

L'apprentissage instrumental au sein de l'école de musique est organisé sous forme de cycles. Il peut être intéressant de mêler cours individuels et cours collectifs car c'est par la diversité des situations pédagogiques que l'élève assimilera en profondeur les notions présentées.

De ce fait les cours instrumentaux se déroulent en face à face ou en groupe, en fonction des objectifs pédagogiques en jeu. L'organisation des cours est propre à chaque professeur. L'enseignant peut faire évoluer les dispositifs : par session, par alternance, avec d'autres instruments ou non, voire même sous la forme de tuilages...Le professeur tiendra compte du niveau des élèves et de leur évolution.

En tout état de cause l'organisation des cours devra toujours se faire en accord avec la Direction et les Parents.

## **Deux approches pédagogiques différentes mais complémentaires :**

### **1. Le cours individuel**

Le cours individuel permet d'adapter au plus juste la pédagogie au profil et à la progression de chaque élève. Cette relation duelle, unique dans le cursus d'apprentissage d'un enfant, est un moment privilégié avec l'adulte. L'enseignant peut ainsi, par le biais de la musique qui agit comme un médiateur, mieux connaître son élève afin de l'orienter et l'aider de la façon la plus appropriée. Dans le cas d'un débutant adolescent ou adulte, cette relation est d'avantage fondée sur l'échange et éventuellement l'attente d'une personnalité plus affirmée.

### **2. La pédagogie de groupe**

*«La pédagogie de groupe doit insuffler à chaque élève la nécessité du travail avec les autres. Ce besoin fera de lui un musicien amateur en quête de musique d'ensemble ou un musicien professionnel tourné vers ses confrères »*<sup>1</sup>. La pédagogie de groupe présente un intérêt ludique et génère souvent une émulation, voire une synergie, entre les élèves. En effet, les élèves évoluent au quotidien dans un cadre collectif (éducation nationale, sports co...) et cette situation leur apparaît comme naturelle. Elle est donc, discrètement, extrêmement structurante dans la construction des rapports sociaux du jeune apprenant. Il est à même de tirer un enseignement des autres, en les écoutant, en les observant, en discutant avec eux...Il développe ainsi son esprit critique, se construit par rapport aux autres et avec les autres...

***Ces deux approches sont donc complémentaires et indissociables.***

---

<sup>1</sup> Claude Crousier : Le musicien et le groupe, 2001, p34



## **LES PRATIQUES COLLECTIVES (ATELIERS)**

Les pratiques collectives sont la finalité même de l'apprentissage musical parce que la musique est un art à partager. C'est l'occasion pour l'apprenant d'enrichir sa culture musicale par la découverte d'autres instruments, d'autres styles (baroque, contemporain...), d'autres esthétiques (jazz, musiques traditionnelles...), d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, peinture ...) et de participer à la réalisation de projets artistiques. De plus, elles permettent à l'élève de découvrir le plaisir de jouer ensemble, de développer la confiance en soi, l'autonomie et le respect de valeurs partagées. Les pratiques collectives servent également de pont entre la formation musicale et la formation instrumentale.

Il apparaît donc important pour l'école de mettre en place des dispositifs favorisant et encourageant la pratique collective en son sein, en décroissant les classes instrumentales afin de constituer des ensembles variés.

Il est primordial que l'équipe pédagogique travaille à l'unisson autour d'un même ensemble instrumental. Cette mutualisation des compétences permet un regard « croisé » sur l'élève, une ouverture musicale plus riche, un sentiment d'échange et de partage au travers de la musique, dans le respect des personnalités et des choix musicaux de chacun.

Et lors des représentations publiques diverses et variées (auditions, fête de fin d'année, animations du territoire...) les pratiques collectives seront la vitrine de la qualité et de la diversité des enseignements de notre école.

## **ORGANISATION DES CURSUS :**

Après la phase d'éveil, l'organisation des cours instrumentaux et de formation musicale est organisée sous la forme de cycles.

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend nécessairement une discipline dominante, le plus souvent instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale (formation musicale) et une pratique diversifiée de la musique d'ensemble.

Le changement de cycle sera validé par le passage d'une évaluation.

### **Probatoire :**

Pour les cours instrumentaux, une année probatoire peut être proposée selon l'âge de l'enfant.

Cette année est destinée à faire découvrir aux élèves l'instrument de leur choix. Nous procéderons donc à l'élaboration de jeux d'écoute et de reproductions.

Cette étape doit être l'amorce du développement, de la motivation et de la curiosité de l'élève.

## **Le premier cycle (A la découverte de l'apprentissage musical)**

Il privilégie l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. C'est au cours de ce cycle que sont mises en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, les repères d'écoute, le vocabulaire et les connaissances adaptées à l'âge des élèves.

Ce cycle se déroule sur 4 ans, avec une possibilité de prolongation ou de diminution en fonction du rythme d'acquisition de l'élève

Nous serons attentifs à :

- Un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture.
- La construction de la motivation et la méthode.
- Une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée.
- L'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant.
- L'acquisition des bases propres à l'instrument en corrélation avec les bases de Formation Musicale. Pour cela, un compromis entre oralité, langage écrit et sensations corporelles avec l'instrument semble essentiel.
- Développer une dynamique d'ensemble autour de projets ponctuels, sous forme d'auditions, de concerts, de manifestations extérieures en relation avec les temps forts de la communauté de communes.

Ce cycle constitue une formation cohérente qui pourra être une « fin en soi » mais l'école ne pourra qu'inciter les élèves à poursuivre leurs acquisitions de connaissances.

## **Le deuxième cycle (En route vers l'autonomie):**

Cette deuxième partie de formation est une suite logique du premier cycle, un prolongement et un approfondissement des acquis de l'élève. Cette suite aura pour principal objectif de favoriser l'autonomie musicale des élèves.

Ce cycle se déroule sur 4 ans pour les cours instrumentaux et 2 ans pour la formation musicale, avec une possibilité de prolongation en fonction du rythme d'acquisition de l'élève.

Nous serons attentifs à :

- L'appropriation du langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés.
- L'acquisition des bases permettant de se mesurer à un certain niveau de performance.
- Amener les élèves à s'approprier les connaissances transmises en les guidant

vers des méthodes de travail qui leur permettront de développer leur propre sens critique ainsi que l'envie de prendre des initiatives.

- Faire prendre conscience aux élèves du lien fondamental entre la lecture, la perception auditive, le chant et le jeu instrumental.
- Ce cycle sera agrémenté de pratiques collectives de fréquence plus soutenue afin de préparer les élèves à la pratique régulière de leur instrument au sein de formations ou seuls.

Ce cycle doit amener les élèves à l'autonomie afin qu'ils puissent prendre des initiatives à l'intérieur d'une formation ou au cours d'une prestation seule; prise d'initiative qui s'ajoutera au plaisir de pouvoir jouer différents styles musicaux avec différentes formations.

## **L'évaluation et le suivi de l'élève**

L'évaluation est un élément constitutif de la formation.

Elle a un caractère informatif : elle donne aux enseignants des indications précises sur les notions assimilés et permet de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus. Elle donne un point de repère et d'informations aux parents et à la direction, suscitant ainsi le dialogue.

Elle a également, et surtout, un caractère formatif : elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne à acquérir une certaine autonomie.

**Un carnet de suivi de l'élève sera mis en place.** Y apparaîtront le travail hebdomadaire qu'il doit faire, avec une partie d'autoévaluation remplie par l'élève et une autre remplie par le professeur dans le but de faire le lien avec les parents.

Les examens instrumentaux auront lieu sous forme d'audition pour les élèves instrumentistes pour les milieux et fins de cycle. Pour ces derniers, un jury extérieur sera présent pour valider le passage au cycle supérieur. Il est possible d'organiser des examens communs avec des structures voisines

Pour les fins de cycle : il est demandé un morceau imposé correspondant aux objectifs du projet pédagogique de la discipline enseignée et un morceau au choix (possibilité de pièce d'ensemble).

En formation musicale, seuls les élèves d'IM2 (Milieu de cycle 1), Préparatoire (Fin de cycle 1) et Brevet (cycle2) auront des oraux devant un jury composé du directeur et d'un professeur de la discipline appartenant ou non à l'école.

Pour les autres niveaux, les élèves seront évalués par un contrôle continu.

## **Objectif n°2 : L'élargissement du public concerné par la culture musicale.**

L'élargissement du public passe par plusieurs actions et partenariats à mener simultanément :

### **Les écoles primaires :**

Seule, la sensibilisation à la musique par l'intermédiaire de présentations d'instruments (concerts donnés par des élèves et/ou des professeurs) ne permet pas une réelle sensibilisation à la musique. Notre école s'efforcera donc de créer des liens, avec ses partenaires sur du court, moyen et long terme (exemple : orchestre à l'école, intervention en milieu scolaire ....) via des projets culturels et musicaux encadrés par l'équipe pédagogique.

## **Nouvelles propositions de cours et d'atelier :**

L'élargissement des publics passe également par une diversité de l'offre.

Il paraît important d'ouvrir de nouveaux ateliers ou cours accessibles financièrement et « temporellement » susceptibles d'intéresser un autre public. Par exemple : atelier de musique assistée par ordinateur, chant choral, cours de technique vocale, cours d'improvisation...

La mise en place d'accompagnement de groupes constitués ou d'associations culturelles (type chorale) du territoire pourrait être envisagée, par la mise à disposition d'un ou plusieurs professeur(s) en fonction des objectifs souhaités, de la durée et de la période.

Ceci pourrait se traduire par l'organisation d'un stage, d'un travail hebdomadaire, d'une résidence....

## **Objectif n°3 : La mission culturelle et artistique**

Si l'école de musique est avant tout un lieu d'enseignement, force est de constater qu'elle ne peut évoluer qu'en proposant des projets fédérateurs à plusieurs niveaux :

- Elèves : créer des liens
- Professeurs : complémentarité des enseignements / stimuler et encourager les idées
- Partenariats : aide technique, logistique, financière, artistique/ permettre les échanges

Ces projets doivent être adaptés à l'établissement, discutés lors de réunions pédagogiques, approuvés et soutenus par l'équipe, puis présentés au conseil d'administration de l'association et aux élus.

A travers ses projets l'école se donne donc pour mission de participer à l'animation du territoire en proposant des auditions, des concerts, des animations avec d'autres partenaires culturels.

Ces actions doivent soutenir et venir en complément des activités internes de l'école. Elles ne doivent en aucun cas léser ou affaiblir l'enseignement.